

TAXE D'APPRENTISSAGE

Contribuer activement à la formation de vos futures collaboratrices et futurs collaborateurs en versant votre taxe à l'UFR Sciences de l'Homme et de la Société (SHS-UGA)

Soutenir nos formations en SHS Licences et Masters

◆ Filières



Au terme du master,
les compétences acquises sont :



Pour devenir...

**Mathématiques
et informatique
appliquées
aux sciences humaines
et sociales**

- Maîtriser les méthodes d'intelligence artificielle
- Être expert des principaux langages de programmation et frameworks web utilisés dans le secteur du numérique



- Spécialiste en informatique
- Développeur / Développeuse
- Chef.fe de projet junior,
- Consultant.e web
- Concepteur.trice de logiciels
- Ergonome cognitif

Psychologie

- Être capable de construire des projets d'intervention individuel, collectif et organisationnel allant de l'analyse de la demande jusqu'à l'évaluation de l'action
- Utiliser des compétences méthodologiques et statistiques de pointe dans le cadre de recherches fondamentales et de terrain



- Psychologue clinicien.ne
- Psychologue du travail
- Neuropsychologue
- Chercheur.se en psychologie

**Sciences de l'éducation
et de la formation**

- Savoir poser un diagnostic, élaborer et évaluer un dispositif de formation
- Être force de propositions théoriques et méthodologiques face à une demande de terrain



- Chargé.e de projet formation
- Ingénieur.e pédagogique
- Conseiller.ère en emploi, formation, orientation et prévention
- Chercheur.se en éducation et formation

Sociologie

- Collecter et produire des données
- Problématiser des objets d'études
- Présenter à l'écrit et à l'oral les résultats d'une enquête



- Chargé.e de projet
- Chargé.e de mission
- Ingénieur.e d'étude
- Ingénieur.e de recherche

◆ Les actions réalisées grâce au versement de la taxe



Soutien de l'innovation pédagogique par l'acquisition d'équipements spécifiques
Soutien à la professionnalisation par la rémunération de conférenciers spécialistes et d'intervenants professionnels
Soutien à la promotion des formations

◆ Comment affecter la taxe à l'UFR SHS ?

- ✓ Vous accédez à la plateforme SOLTÉA à l'aide de vos identifiants fournis via Net-Entreprises
- ✓ Vous désignez les établissements de votre choix et vous répartissez le montant de votre solde en pourcentage
- ✓ Pour soutenir l'UFR SHS, vous fléchez votre versement en renseignant notre numéro UAI : 0382905B



Contacts

UFR Sciences de l'Homme et de la
Société
CS40700
38058 Grenoble Cedex

Téléphone : 04 38 42 19 82
Mail : shs-taxeapprentissage@univ-
grenoble-alpes.fr

<https://shs.univ-grenoble-alpes.fr>

